

Code Déontologique du Superviseur

Attitude Professionnelle

En tant que superviseur :

1. Je me conduirai d'une façon qui reflète positivement la profession de superviseur et je m'abstiendrai de m'engager dans une conduite ou des déclarations qui pourraient négativement impacter la compréhension du public ou l'acceptation de la supervision comme profession.
2. Je ne ferai pas, en connaissance de cause, de fausses déclarations publiques et je n'écrirai aucune clause abusive dans aucun document écrit en relation avec la profession de superviseur.
3. Je respecterai les différentes approches de la supervision. J'honorerai les efforts et les contributions des autres professionnels en m'engageant à ne leur porter aucun tort.
4. Je serais consciente de toute problématique qui pourrait, potentiellement, conduire à une mauvaise utilisation de mon influence en reconnaissant la nature de la supervision et la manière dont il peut affecter la vie des autres.
5. En tout temps, je m'efforcerai à reconnaître les questions personnelles qui pourraient entrer en conflit ou interférer avec mes performances de superviseur ou avec mes relations professionnelles. Lorsque les faits et les circonstances le nécessitent, je chercherai rapidement de l'assistance professionnelle et déterminerai les actions à entreprendre, y compris s'il est approprié de suspendre ou de terminer ma relation de supervision.
6. En cas de difficulté, je m'engage à prendre conseil auprès de mon propre superviseur.
7. Dans mes recherches, je rendrai compte et me comporterai avec compétences, honnêteté et en appliquant les standards scientifiques. Mes recherches seront conduites avec l'accord et le consentement de ceux qui sont impliqués, et avec une approche qui protégera raisonnablement les participants de tout risque de harcèlement. Tout effort de recherche sera conduit d'une façon qui respecte les lois du pays dans lequel la recherche est menée.
8. Je créerai, maintiendrai, rangerai et tiendrai à disposition, avec précision, tous les documents nécessaires en rapport avec ma pratique de la supervision; de façon confidentielle et en accord avec les lois applicables dans mon pays.

Attitude avec les prescripteurs et bénéficiaires

1. Je serai responsable de poser des limites claires, appropriées, culturellement pertinentes, en ce qui concerne tout contact physique que je pourrais avoir avec mes prescripteurs et bénéficiaires.
2. Je me refuse à toute relation inappropriée, attouchement ou relation sexuelle avec mes prescripteurs et bénéficiaires.
3. Je construirai des contrats clairs avec prescripteurs et bénéficiaires, et les honorerai dans le contexte des relations de supervision.

4. Je m'assurerai que, avant ou pendant la première session de supervision, mes prescripteurs et bénéficiaires comprennent la nature de la supervision, les limites de la confidentialité, les conditions financières et les autres termes du contrat.
5. J'identifierai avec précision mes qualifications, mon niveau d'expertise et mon expérience en tant que superviseur.
6. Je ne ferai pas intentionnellement de fausses promesses ou déclarations au sujet de ce que mes prescripteurs et bénéficiaires recevront du processus de supervision ou de moi en tant que superviseur.
7. Je ne donnerai pas à mes prospects, prescripteurs ou bénéficiaires d'information ou conseil dont je sais ou crois qu'ils pourraient les induire en erreur.
8. Je n'exploiterai pas volontairement quelque aspect que ce soit de la relation superviseur/prescripteurs et bénéficiaires pour mon seul bénéfice personnel, professionnel ou financier.
9. Je respecterai le droit du prescripteurs et bénéficiaires de cesser la supervision à n'importe quel stade du processus. Je resterai attentif aux indications qui montrent que le bénéficiaire ne bénéficie plus de notre relation de supervision.
10. Si je crois que le prescripteurs et/ou le bénéficiaire pourrait être mieux servi par un autre superviseur, ou par une autre personne ressource, je l'encouragerai explicitement dans ce sens.
11. Je suggérerai à mes prescripteurs et bénéficiaires de rechercher les services d'autres professionnels lorsque cela apparaîtra nécessaire ou approprié.
12. Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour contacter les autorités appropriées dans le cas où un prescripteurs et/ou un bénéficiaire aurait l'intention volontaire de faire du mal à autrui.

Confidentialité

1. Je respecterai la confidentialité des informations concernant mes prescripteurs et/ou bénéficiaires, sauf accord exprès de ces derniers ou nécessité légale.
2. J'obtiendrai l'accord préalable de mes prescripteurs et bénéficiaires avant de diffuser leur nom ou toute autre information les concernant, comme référence.
3. J'obtiendrai l'accord exprès de mes prescripteurs et/ou bénéficiaires que je supervise avant de diffuser des informations le concernant, à une personne ou service visant à compléter la supervision en cours ou visant à me remplacer.

Conflit d'intérêts

1. Je chercherais à éviter tout conflit entre mes intérêts propres et les intérêts de mes prescripteurs et bénéficiaires.
2. Lorsqu'un conflit d'intérêt, ou la possibilité de celui-ci, se présente, entre un prescripteur et/ou un bénéficiaire et moi, je m'engage à l'aborder ouvertement et en discuter avec lui pour identifier la meilleure façon pour le prescripteur et/ou le bénéficiaire de le résoudre.

3. Je refuserai toute compensation anticipée d'un tiers que je pourrais recevoir afin de lui adresser ce prescripteur et/ou ce bénéficiaire.

Je m'engage

En tant que superviseur, je reconnais et accepte d'honorer mes obligations éthiques auprès de mes prescripteurs et bénéficiaires, collègues et auprès du grand public en général.

Je m'engage à respecter le code de déontologie ci-dessus, à traiter les gens avec dignité, comme des êtres humains indépendants et égaux, et à démontrer ces standards avec ceux que je supervise.

A Grasse, le 25 Février 2019,



Laetitia TRILLEAU